



United Nations Population Fund
Adresse : 352 Ave John Brown
Mail: procurement.haiti@unfpa.org
Téléphone :
Site Web : Haiti.unfpa.org

Le 13 septembre 2021

APPEL D'OFFRES
N° AO UNFPA/HTI/21/001

SERVICES DE TRANSPORT SECURISE ET SECURISATION D'ENTREPOTS

Madame, Monsieur,

1. Agence internationale de développement, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), lance un appel d'offres à soumissions scellées pour la fourniture de service de transport sécurisé et sécurisation d'entrepôts destinée au projet du Vè Recensement General et de la Population.
2. La procédure est celle d'un appel d'offres à un (1) seul pli. L'offre technique, qui contient les spécifications techniques et l'offre financière, qui contient les informations de prix, doivent être soumises ensemble.
3. Le Soumissionnaire est obligé de soumissionner pour tous les services (LOT).

4. Pour soumettre une offre, veuillez lire avec attention les documents suivants :

Section I	Instructions aux Soumissionnaires
Section II	Bordereau de quantités, spécifications des services et calendrier de livraison
Section III	Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats
Section IV	Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés
Section V :	Formulaires de soumission

5. L'offre doit parvenir à la réception de l'UNFPA ou dans sa boîte aux lettres électronique procurement.haiti@unfpa.org au plus tard le 22 octobre 2021 à 1 :00pm. Heure d'Haïti.
6. Les offres seront ouvertes le 25 octobre 2021 à 10 :00 am au #352 Ave John Brown, Bourdon, Port-au-Prince-Haïti. Les Soumissionnaires ou leurs représentants officiels sont autorisés à participer à l'ouverture des offres. Veuillez indiquer par courrier électronique avant le 15 octobre 2021 si votre société sera représentée lors de l'ouverture des offres.
7. Les offres reçues après la date et l'heure stipulées ne seront acceptées en aucune circonstance. Les offres envoyées par voie postale après la date d'échéance ne seront pas enregistrées et seront renvoyées toujours scellées ou seront détruites. Les offres soumises à toute adresse électronique autre que procurement.haiti@unfpa.org seront refusées.
8. Il est demandé aux Soumissionnaires d'accuser bonne réception de la présente demande de soumission via le Formulaire de Confirmation. Il est disponible dans la Section V, Partie 1, de ce dossier de sollicitation. Une fois complété, le formulaire doit être retourné par e-mail à: Catia Dupreville, Census Operations Specialist dupreville@unfpa.org au plus tard une semaine avant la date de clôture de l'Appel d'offres. Le Soumissionnaire devra mentionner le nom de sa société, un numéro de téléphone,

UNFPA/HTI/21/001

DS

un fax et les coordonnées de la personne à contacter. Il devra également indiquer s'il souhaite soumettre une offre ou non. Afin d'aider l'UNFPA à améliorer ses futures procédures d'Appel d'Offres, il est demandé aux Soumissionnaires qui ne souhaitent pas participer d'indiquer les raisons de cette décision sur le formulaire.

9. Toute question concernant les documents en pièce jointe doit être adressée par écrit au personnel suivant de l'UNFPA, au plus tard le *18 octobre 2021 à 10 :00 heure d'Haïti*.

- Catia Dupreville, Census Operations Specialist adresse électronique : dupreville@unfpa.org où adresser les questions relatives aux spécifications techniques.
- Catia Dupreville, Census Operations Specialist adresse électronique : dupreville@unfpa.org où adresser les questions relatives à la procédure d'appel d'offres.


N'envoyez pas votre offre à ces adresses, elle serait disqualifiée.

10. Le présent courrier ne doit nullement être interprété comme une offre à engager votre entreprise.

11. L'UNFPA encourage vivement tous les fournisseurs à s'inscrire sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>). L'UNGM est le portail d'acquisition du système des Nations Unies. L'inscription à ce portail UNGM permet aux fournisseurs d'être incorporés dans la base de données que consultent les acheteurs des Nations unies lorsqu'ils cherchent des fournisseurs. Les fournisseurs peuvent également accéder à tous les appels d'offres en ligne émis par les Nations unies et, en s'inscrivant au Service de notification des appels d'offres, être avertis automatiquement par courrier électronique de toute opportunité correspondant à leurs produits et services. Les instructions relatives à la procédure d'inscription au service de notification figurent dans le guide interactif de l'UNGM pour les fournisseurs http://www.ungm.org/Publications/UserManuals/Suppliers/UserManual_Supplier.pdf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves Sassenrath,
Représentant
UNFPA , *Haïti*

DocuSigned by:

B646AF673E48463...



FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

APPEL D'OFFRES

N° AO : N° UNFPA/HTI/21/001

**DOSSIER DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES
DE TRANSPORT SECURISE ET SECURISATION D'ENTREPOTS**

13, septembre, 2021

Sommaire

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires	5
A. Introduction	5
1. Objet	5
2. Soumissionnaires éligibles	5
3. Fraude et corruption	5
B. Contenu du dossier d'appel d'offres.....	5
4. Documents du dossier d'appel d'offres	5
5. Clarifications au dossier d'appel d'offres.....	6
6. Modifications du dossier d'appel d'offres.....	6
C. Préparation des offres	6
7. Documents constitutifs de l'offre	6
8. Devises de l'offre et prix	7
9. Validité de l'offre	7
D. Soumission et ouverture des offres.....	7
10. Offres partielles	7
11. Variantes d'offres	7
12. Offres.....	7
13. Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier).....	8
14. Soumissions électroniques.....	8
15. Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives.....	9
16. Stockage des offres.....	9
17. Ouverture des offres	9
E. Évaluation et comparaison des offres.....	10
18. Confidentialité.....	10
19. Clarification des offres	10
20. Conformité des offres	10
21. Non-conformité, erreurs et omissions	10
22. Examen préliminaire des offres.....	11
23. Examen des conditions et évaluation technique	11
24. Conversion en une seule devise.....	11
25. Évaluation des offres	11
26. Comparaison des offres	11
27. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire	11
28. Droit de l'UNFPA d'accepter et de rejeter toute offre et de rejeter toutes les offres	12
29. Droit de l'UNFPA d'annuler la procédure de l'appel d'offres.....	12
F. Attribution du marché	13
30. Critères d'attribution	13
31. Droit de l'UNFPA modifier les quantités au moment de l'attribution du marché	13
32. Signature du marché.....	13
33. Publication de l'adjudication.....	13
SECTION II : Bordereau des quantités, Spécifications techniques et Calendrier de livraison	15
SECTION III : Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats	32
SECTION IV : Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés	33
SECTION V : Formulaires de soumission	34
1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres.....	36
2. Formulaire de soumission de l'offre.....	37
3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires	38
4. Formulaire de présentation des articles	Error! Bookmark not defined.
5. Bordereau des prix.....	Error! Bookmark not defined.

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Objet

1.1. Les services, objet de cet appel d'offres, consistent à rechercher une entreprise réputée en transport sécurisé et sécurisation de locaux sur le territoire national.

2. Soumissionnaires éligibles

2.1. Les Soumissionnaires en situation de conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les Soumissionnaires peuvent se trouver en conflit d'intérêts s'ils sont ou ont été associés par le passé à une entreprise ou un quelconque affilié engagé par l'UNFPA pour fournir des services de conseil en vertu du présent appel d'offres.

2.2. Les Soumissionnaires sont inéligibles si au moment de la soumission de l'offre :

- a. Le Soumissionnaire figure sur la liste d'exclusion publiée sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>) en raison d'activités frauduleuses.
- b. Le nom du Soumissionnaire figure sur [la liste 1267](#) des terroristes émise par la résolution 1267 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui établit un régime de sanctions couvrant des individus et entités associés à Al-Qaida ou aux talibans.
- c. Le Soumissionnaire est exclu par le groupe de la Banque mondiale

3. Fraude et corruption

3.1 La politique de l'UNFPA en matière de fraude et corruption est accessible à <http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption> et s'applique dans son intégralité à cet AO. La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

B. Contenu du dossier d'appel d'offres

4. Documents du dossier d'appel d'offres

4.1. Les Soumissionnaires sont tenus d'examiner l'intégralité des instructions, formulaires, spécifications et conditions générales contenus dans le présent document d'appel d'offres émis par l'UNFPA. Toute non-conformité à ces documents expose le Soumissionnaire à certains risques et peut affecter l'évaluation des soumissions ou entraîner leur refus.

4.2. Les Soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des spécifications (cf. Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison), car il peut exister des exigences particulières. Les spécifications techniques ne doivent pas être interprétées comme la définition du produit d'un fabricant particulier. Les Soumissionnaires sont invités à avertir l'UNFPA en cas de désaccord.

4.3. Les spécifications désignent le cahier des charges minimal pour les produits et services connexes. Les produits et services connexes proposés doivent satisfaire ou dépasser ce cahier des charges. Les produits doivent être conformes en résistance, qualité et fabrication aux normes sectorielles couramment acceptées. Les modifications ou les ajouts à des produits standard de taille ou de performances moindres visant à satisfaire à ces exigences ne sont pas acceptables.

5. Clarifications au dossier d'appel d'offres

5.1 Un Soumissionnaire éventuel ayant besoin de clarifications sur le dossier d'appel d'offres peut en informer l'UNFPA par écrit *le 30 août 2021*. L'UNFPA répondra par écrit à toute demande de clarification reçue et diffusera sa réponse (y compris une explication de la demande, mais sans en révéler la source) à tous les Soumissionnaires éventuels ayant reçu l'appel d'offres. La réponse de l'UNFPA sera également postée sur le site du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies <http://www.ungm.org/> et Haiti.unfpa.org

6. Modifications du dossier d'appel d'offres

6.1. Avant la date limite de soumission des offres, l'UNFPA peut, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande de clarification par un éventuel candidat, modifier les documents d'appel d'offres en les amendant.

6.2. Tous les candidats ayant reçu les documents d'appel d'offres seront notifiés par écrit de tous les changements apportés auxdits documents. Afin d'allouer suffisamment de temps aux Soumissionnaires pour prendre en compte ces changements dans la préparation de leurs offres, l'UNFPA pourra, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

C. Préparation des offres

7. Documents constitutifs de l'offre

7.1. Documents établissant l'éligibilité du Soumissionnaire

Pour établir leur éligibilité, les Soumissionnaires doivent :

- a. Compléter le formulaire de soumission de l'offre, Section V 2.
- b. Compléter le formulaire d'identification des Soumissionnaires, Section V 3.

7.2. Documents établissant les qualifications du Soumissionnaire

Pour prouver qu'il possède les qualifications requises, le Soumissionnaire doit soumettre à l'UNFPA les documents suivants :

- a. Le justificatif que la société est juridiquement constituée dans le pays de résidence du Soumissionnaire ; par ex. les statuts ou tout autre justificatif (ceci n'est pas obligatoire pour les sociétés cotées sur les Bourses de valeurs nationales, régionales ou internationales) ;
- b. La documentation relative à la vérification a posteriori des qualifications stipulée dans les instructions aux Soumissionnaires, Clause 27.

Tout manquement dans la fourniture des informations devant accompagner l'offre sera aux risques du Soumissionnaire et pourra se traduire par l'offre étant considérée comme ne répondant pas de manière substantielle, et à tous les égards, aux documents d'appel d'offres. Cela pourra entraîner le rejet de l'offre.

7.3. Documents établissant l'éligibilité et la conformité des services

Les Soumissionnaires doivent fournir :

- a. Les documents justifiant que les services sont conformes aux Spécifications techniques et aux normes définies à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison.
- b. Formulaire de présentation des articles complété, Section V 4.

8. Devises de l'offre et prix

8.1 Tous les prix doivent être cotés dans une devise convertible en dollars US (USD).

8.2. Lorsque l'installation, la mise en service, la formation ou d'autres services similaires doivent être exécutés par le Soumissionnaire, celui-ci doit inclure le détail des prix de ces services

9. Validité de l'offre

9.1. Les prix de l'offre demeurent valides pendant 90 jours après la date de clôture de la soumission de l'offre, telle que précisée par l'UNFPA. Toute offre à durée de validité plus courte sera rejetée par l'UNFPA, au motif qu'elle n'est pas conforme.

9.2. Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'UNFPA pourra demander au Soumissionnaire d'accepter de prolonger la période de validité de son offre. La demande comme les réponses devront être écrites.

D. Soumission et ouverture des offres

10. Offres partielles

10.1. Les offres partielles ne sont pas autorisées.

11. Variantes d'offres

11.1. Les variantes d'offre ne seront pas acceptées. Si un fournisseur soumet plusieurs offres :

- a. Toutes les offres marquées comme variantes seront refusées ; seule l'offre de base sera évaluée ;
- b. Toutes les offres seront refusées si les variantes ne sont pas clairement marquées comme telles.

12. Offres

12.1. Les offres doivent être soumises dans une seule enveloppe ou transmise par courrier électronique à une adresse électronique sécurisée procurement.haiti@unfpa.org communiquée par l'UNFPA.

12.2. Les offres doivent être préparées conformément à la Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison et inclure les documents requis dans les instructions aux Soumissionnaires, Clause 7 et conformément au bordereau des prix de la Section V 5 Formulaires d'offre.

12.3. Les offres doivent être signées par le Soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à engager contractuellement le Soumissionnaire. Une offre ne doit contenir aucun ajout d'interligne, aucune rature ou réécriture, sauf si nécessaire pour corriger des erreurs effectuées par le Soumissionnaire. Dans ce cas, ces corrections devront être paraphées par la ou les personnes signataires de l'offre.

13. Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier)

13.1. Lors de la soumission d'offres sur papier, le Soumissionnaire doit préparer un jeu d'offres scellé contenant les éléments techniques et financiers.

13.2. L'enveloppe doit également indiquer le nom et l'adresse du Soumissionnaire afin qu'elle puisse lui être retournée scellée dans le cas où elle serait reçue au-delà du délai de soumission.

13.3. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme requis, l'UNFPA dégage toute responsabilité en cas d'égarement ou d'ouverture prématurée.

13.4. L'enveloppe extérieure doit clairement comporter les mentions suivantes :

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)
Adresse : 352 Ave John Brown, Bourdon
Pays : Port au Prince, Haïti
Appel d'offres, UNFPA/HTI/21/001
Attention : Yves Sassenrath, Représentant
ONLY TO BE OPENED BY AUTHORISED UNFPA PERSONNEL

14. Soumissions électroniques

14.1. Les offres peuvent être soumises par voie électronique. Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

14.2. Les Soumissionnaires doivent, comme précisé, indiquer clairement la référence de l'offre dans l'objet de leur courrier, sinon leur offre pourrait être rejetée. Il convient de mentionner clairement le texte suivant en objet : **N° AO UNFPA/HTI/21/001 et le nom du Soumissionnaire.**

14.3. L'offre doit être soumise à cette adresse procurement.haiti@unfpa.org. Les offres reçues à l'adresse procurement.haiti@unfpa.org seront gardées secrètes et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture prévue. Tout envoi à une autre adresse électronique enfreint la confidentialité et invalide l'offre.

14.4. La soumission par voie électronique ne doit pas dépasser 10 Mo, y compris le message d'accompagnement. Il est recommandé de rassembler l'ensemble des documents de soumission dans le moins de pièces jointes possibles, lesquelles doivent se présenter dans des formats de fichier couramment utilisés. Si l'offre comprend des fichiers électroniques volumineux, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture en indiquant l'ordre des messages (message 1, message 2, etc.) après la référence de l'offre et le nom du Soumissionnaire dans le champ de l'objet du message électronique.

14.5. Il incombe au Soumissionnaire de veiller à ce que les offres envoyées par e-mail soient reçues avant la date de clôture.

Tous les Soumissionnaires recevront un accusé de réception automatique, généré après l'envoi du premier e-mail. Il est donc demandé aux Soumissionnaires de lister l'ensemble des e-mails qui composent leur offre dans le corps du premier mail envoyé. Si vous ne recevez aucun accusé de réception de la part de l'UNFPA, merci de contacter Catia Dupreville, Census Operations Specialist à l'adresse suivante: dupreville@unfpa.org.

Les Soumissionnaires ne recevront aucune réponse à leurs questions adressées à procurement.haiti@unfpa.org, car il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée.

14.6. Pour éviter toute surcharge de dernière minute sur l'internet, il est recommandé d'envoyer votre offre dès que possible avant la date de clôture.

15. Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives

15.1. Le bureau doit recevoir les offres au plus tard au jour et à l'heure indiqués dans le courrier d'accompagnement du présent appel d'offres. En cas de doutes quant au fuseau horaire du lieu de soumission de l'offre, consultez www.timeanddate.com/worldclock ou adressez-vous à votre contact local.

15.2. L'UNFPA peut, dans des circonstances exceptionnelles, prolonger la date de clôture de la soumission des offres. De tels changements seront indiqués sur le portail UNGM et le site : Haiti.unfpa.org avant l'expiration de la période de soumission initiale.

15.3. Toute offre reçue par l'UNFPA après le délai de soumission des offres sera rejetée et renvoyée encore scellée au Soumissionnaire. L'UNFPA ne pourra en aucun cas être tenu responsable des offres arrivées en retard suite à des problèmes d'acheminement électronique et/ou postal rencontrés par le Soumissionnaire.

16. Stockage des offres

16.1. Les offres reçues avant le délai de soumission et le moment de l'ouverture seront conservées scellées et en sécurité, jusqu'à la date d'ouverture des offres stipulée dans l'appel d'offres de l'UNFPA. L'UNFPA dégage toute responsabilité quant à l'ouverture prématurée d'une offre qui n'aurait pas été envoyée à la bonne adresse ou correctement marquée.

17. Ouverture des offres

17.1. L'ouverture des offres sera conduite par l'UNFPA à l'adresse, la date et l'heure suivantes en séance publique :

Adresse postale : Ave John Brown, Bourdon
Étage / numéro de bureau : # 352
Ville : Port au Prince
Pays : Haiti
Date : 25 octobre 2021
Heure : 10 :00 am heure d'Haiti

17.2. Les offres reçues par voie électronique avant la clôture seront imprimées. Un exemplaire en sera mis sous pli scellé ouvert à la date et à l'heure spécifiées dans le document appel d'offres. Seule la dernière offre reçue en date sera ouverte si un même Soumissionnaire adresse plusieurs offres.

17.3. Les offres seront ouvertes en public à la date et à l'heure spécifiées dans le document d'appel d'offres. Il en sera immédiatement fait un procès-verbal.

17.4. Seuls les Soumissionnaires ou leur agent ou représentant autorisé peuvent participer à la séance d'ouverture des offres.

17.5. Les Soumissionnaires pourront consulter le rapport d'ouverture des offres pendant trente jours suivant la date de l'ouverture des offres. Aucune information ne figurant pas dans le rapport d'ouverture des offres ne sera communiquée aux Soumissionnaires.

17.6. Aucune offre ne sera rejetée lors de l'ouverture des offres, sauf celles qui arrivent trop tard, qui seront retournées encore scellées aux Soumissionnaires.

E. Évaluation et comparaison des offres

18. Confidentialité

18.1. Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation, et à la comparaison des offres ainsi qu'à la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires et aux recommandations d'adjudication ne seront pas communiquées aux Soumissionnaires ni à aucune autre personne non officiellement concernée par ladite procédure jusqu'à la publication de l'adjudication.

18.2. Toute démarche d'un Soumissionnaire pour influencer l'UNFPA dans l'examen, l'évaluation, et la comparaison des offres, dans la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires ou dans l'adjudication du marché pourra entraîner le rejet de son offre.

19. Clarification des offres

19.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'UNFPA pourra demander aux Soumissionnaires des clarifications sur leurs offres. La demande de clarification ainsi que la réponse doivent être formulées par écrit et aucun changement du prix ou du contenu de l'offre ne doit être demandé, proposé ou permis.

20. Conformité des offres

20.1. L'UNFPA établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.

20.2. Une offre essentiellement conforme est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Une divergence, réserve ou omission substantielle est celle qui :

- a. Affecte, de manière substantielle, la portée, la qualité ou les performances des services spécifiés dans le marché ; ou
- b. Limite d'une manière substantielle et non conforme au dossier d'appel d'offres, les droits de l'UNFPA ou les obligations du Soumissionnaire au titre du marché ; ou,
- c. Si acceptée, porterait préjudice aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres essentiellement conformes.

21. Non-conformité, erreurs et omissions

21.1. Si l'UNFPA juge une offre essentiellement conforme :

- a. Il peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle
- b. Il peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non substantielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Ladite omission ne peut, en

aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.

c. L'UNFPA apportera les corrections arithmétiques sur la base suivante :

- S'il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'UNFPA, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée. Dans ce cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé,
- Si une différence est constatée entre le montant exprimé en toutes lettres et celui exprimé en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra,
- Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé.

22. Examen préliminaire des offres

22.1. L'UNFPA examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la Clause 7 des instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous complets. L'UNFPA recherchera également d'éventuelles erreurs de calcul, et vérifiera que les documents sont dûment signés et que les offres sont globalement conformes ou non.

23. Examen des conditions et évaluation technique

23.1. L'UNFPA examinera l'offre et vérifiera qu'elle ne contient pas de divergence, de réserve ou d'omission substantielles par rapport aux conditions stipulées dans la Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison, la Section III Conditions générales de l'UNFPA et la Section IV Conditions particulières relatives aux marchés.

23.2. Si, au terme de l'examen des termes et conditions et de l'évaluation technique, l'UNFPA établit que l'offre n'est pas essentiellement conforme en application de la Clause 21 des instructions aux Soumissionnaires, il rejettera l'offre en question.

24. Conversion en une seule devise

24.1. Afin de faciliter les évaluations et les comparaisons, l'UNFPA convertira tous les prix exprimés en diverses devises en dollars américains, au taux de change officiel des Nations unies en vigueur à la date de clôture de soumission des offres.

25. Évaluation des offres

25.1. L'UNFPA doit évaluer chaque offre, définie à ce stade de l'évaluation comme étant, essentiellement conforme.

26. Comparaison des offres

26.1. L'UNFPA comparera toutes les offres essentiellement conformes pour déterminer l'offre essentiellement conforme la moins-disante.

27. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire

27.1. L'UNFPA s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre essentiellement conforme la moins-disante, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

27.2. La détermination doit se fonder sur l'examen des pièces attestant des qualifications du Soumissionnaire et soumises avec l'offre.

27.3. Pour évaluer une offre, l'UNFPA considérera les éléments suivants :

- Un exemplaire des états financiers et du bilan audités de la société pour le dernier exercice
- Une copie de la licence/ patente/quitus et/ou une copie de l'immatriculation de l'entreprise dans le pays d'exploitation prouvant qu'elle est autorisée à fournir ces services au pays de destination.

- Capacité financière :
 - a. Le ratio de liquidité : le ratio actuel (actif circulant/passif à court terme) est supérieur à 1.
 - b. Les coordonnées des banques commerciales et des noms des personnes susceptibles de fournir des commentaires à l'UNFPA, à cet égard.
- Expérience et capacité technique :
 - a. Détails de l'expérience et des prestations antérieures du Soumissionnaire sur les services offerts et de celles de nature similaire depuis cinq ans.

27.4. Nonobstant ce qui précède, l'UNFPA se réserve le droit d'évaluer les capacités du Soumissionnaire et son aptitude à exécuter le marché de manière satisfaisante avant de décider de son adjudication.

27.5. Les Soumissionnaires remplissant les critères de qualification pourront être disqualifiés en cas de fausses déclarations dans les formulaires, documents et pièces jointes soumis à titre de justificatif des exigences de qualification ou pour des performances précédentes insuffisantes comme : l'exécution insatisfaisante de marchés, des retards excessifs dans l'exécution, un historique de litiges, des défaillances financières, etc.

28. Droit de l'UNFPA d'accepter et de rejeter toutes les offres

28.1. Une offre rejetée par l'UNFPA ne peut pas être rendue conforme par le Soumissionnaire en remédiant à la non-conformité. Une offre conforme se définit comme une offre répondant à toutes les conditions générales de l'appel d'offres de l'UNFPA, sans aucune divergence substantielle. L'UNFPA déterminera la conformité de chaque offre en fonction de l'appel d'offres.

28.2. L'UNFPA se réserve le droit de rejeter toute offre si un Soumissionnaire a précédemment échoué à exécuter correctement un marché passé ou à livrer dans les délais conformément aux conditions du marché, ou si le Soumissionnaire n'est pas, selon l'UNFPA, en position d'honorer le marché.

28.3. Les Soumissionnaires renoncent à tout droit de faire appel de la décision prise par l'UNFPA.

29. Droit de l'UNFPA d'annuler la procédure de l'appel d'offres

29.1. L'UNFPA se réserve le droit d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du marché, sans encourir aucune pénalité vis-à-vis du ou des Soumissionnaires concernés et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons motivant l'action de l'UNFPA.

F. Attribution du marché

30. Critères d'attribution

30.1. En cas d'attribution du marché, l'UNFPA attribuera le contrat au Soumissionnaire le moins-disant dont l'offre a été jugée essentiellement conforme aux documents de l'appel d'offres.

30.2. Au besoin, le Soumissionnaire devra permettre aux représentants de l'UNFPA d'accéder à ses locaux à une heure raisonnable, afin qu'ils puissent examiner les lieux de production, d'essai et de conditionnement des produits. Il devra également fournir une assistance raisonnable auxdits représentants durant cette inspection, ce qui inclut la mise à disposition de tout résultat d'essai ou de compte rendu de contrôle qualité, si nécessaire. L'UNFPA est autorisé à inspecter les sites du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée comme essentiellement conforme et la moins-disante afin d'apprécier sa capacité à exécuter le marché de manière satisfaisante et conforme aux conditions l'appel d'offres.

30.3. L'UNFPA se réserve le droit d'attribuer plusieurs contrats pour tout article si, selon lui, le Soumissionnaire le moins-disant n'est pas en mesure de satisfaire entièrement aux exigences de livraison ou si l'on considère qu'il est dans le meilleur intérêt de l'UNFPA de procéder ainsi. Toute disposition prise sous cette condition se basera sur l'offre la plus basse répondant à toutes les exigences, puis la deuxième, la troisième, etc.

31. Droit de l'UNFPA modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

31.1. L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les quantités spécifiées dans l'appel d'offres, sans aucune modification du prix ou des conditions générales.

32. Signature du marché

32.1. Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, l'UNFPA enverra à la société adjudicataire du marché le *contrat* qui constituera l'avis d'adjudication. La société adjudicataire devra signer, dater et renvoyer le document à l'UNFPA dans les 10 jours suivant la réception de celui-ci. Après réception du document, la société adjudicataire devra livrer les biens conformes en quantité et en qualité, selon le calendrier de livraison stipulé dans le document et conformément aux conditions générales de l'UNFPA.

33. Publication de l'adjudication

33.1. L'UNFPA publiera les résultats de l'adjudication sur le portail des Nations unies <http://www.ungm.org> et Haiti.unfpa.org et communiquera le nom de la société adjudicataire, le montant du marché et la date du marché.

33.2 Les fournisseurs qui estiment avoir été injustement traités lors d'un appel d'offres, d'une évaluation, ou de l'adjudication d'un marché, peuvent déposer une plainte directement auprès du Chef du bureau à l'adresse sassenrath@unfpa.org. Ce dernier effectuera une première évaluation de la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie, il pourra alors contacter le Chef de la branche 'Procurement Services Branch' à l'adresse procurement@unfpa.org. Celui-ci examinera la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine, et, au besoin, informera le fournisseur des possibles recours.

34. Modalités de paiement

34.1. La politique de l'UNFPA est de payer pour l'exécution des services couverts par le bon de commande qui sera émis conformément au contrat ou d'effectuer le paiement lors de la réalisation d'étapes spécifiques décrites dans ces bons de commande. La politique de l'UNFPA est de ne pas accorder de paiements anticipés, sauf dans des situations inhabituelles où le contractant potentiel, qu'il s'agisse d'une entreprise privée, d'une ONG ou d'un gouvernement ou d'une autre entité, précise dans l'offre qu'il existe des circonstances particulières justifiant un paiement anticipé. L'UNFPA exigera normalement une garantie bancaire ou un autre dispositif de sécurité approprié en cas d'exigences de paiement anticipé.

35. Conditions de paiement standard de l'UNFPA

35.1. Les délais de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours après présentation de la facture et des justificatifs afférents à la commande.

SECTION II : ETENDU DES SERVICES DE TRANSPORT ET DE SÉCURISATION D'ENTREPÔTS.

Contexte et justification

L'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique travaille depuis plusieurs années sur le projet du Ve Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Ve RGPH) de la république d'Haïti. C'est un recensement de droit qui couvre toute la population résidant habituellement sur le territoire national. Ce Recensement intervient avec beaucoup de retard par rapport au dernier réalisé qui remonte à 2003, tandis qu'il est généralement recommandé aux pays d'organiser un recensement tous les dix (10) ans. Ainsi, les estimations et projections intercensitaires des données sociodémographiques dont dispose le système statistique national méritent urgemment d'être actualisées.

L'arrêté présidentiel publié le 15 janvier 2021 dans le journal « Le Moniteur » confie à l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) la mission de faire la planification et l'exécution du Ve Recensement Général de la Population et d'Habitat (Ve RGPH) au cours de l'année 2021 et de publier les résultats définitifs en 2022. Ce Vè RGPH d'Haïti se veut être le premier recensement numérique du pays pour satisfaire les besoins d'actualisation des données sociodémographiques.

Plusieurs activités ont été déjà entreprises antérieurement à cet arrêté présidentiel ; mais, les crises sociopolitiques que connaît le pays depuis février 2019 et les contraintes liées à la pandémie COVID 19 qui frappent le pays depuis mars 2020 ont considérablement ralenti les travaux de préparation du Vè RGPH. Malgré tout, de très grandes avancées sont faites sur les plans technologique, technique et administratif pour aboutir à la réalisation du dénombrement général.

Objectif

Assurer une logistique routière rapide, sûre et sécurisée du matériel du recensement dans les départements et communes, offrir un service de gardiennage de sécurité des locaux et la sécurisation (portes/fenêtres) des 146 entrepôts déjà désignés.

Description spécifique des services

Service de transport sécurisé et de distribution

Ce service consiste à distribuer à travers les 146 entrepôts communaux, identifiés en annexe, des matériels et équipements du Vè RGPH dont les listes sont aussi en annexe I.

Pour ce service, la Firme doit :

- 1- S'assurer d'une disposition de camions 4X4 ou véhicules sécurisés et tous équipés pour mitiger les risques et éviter tout dégât.
- 2- Assurer le transport et la distribution des matériels dans tous les locaux indiqués en annexe ;

Ce service tient compte de la sécurisation des matériels depuis le point de chargement du bureau central et ou du lieu qui sera désigné, la distribution et l'entreposage dans les communes et jusqu'à leur rapatriement au Bureau Central.

Service de sécurisation des entrepôts

Dans ce cas, la Firme doit :

1. Evaluer les 146 entrepôts communaux pour s'assurer si leur condition actuelle est conforme aux normes sécuritaires en matière de sécurité physique de l'espace.
2. Sécuriser les portes et fenêtres des entrepôts identifiés
3. S'assurer de la présence 24h/24 et 7j/7 des agents de sécurité dans les locaux contenant les matériels et équipements pendant toute la durée du dénombrement jusqu'à leur acheminement au Bureau Central.

LISTE DES ENTREPOTS A EVALUER

Département	COMMUNE	Personne de contact		Adresse
		Prénom & Nom	Téléphone	
Nord-Est	Vallières	Castel LATORTUE	4390-8142	Mairie
	Carice	Amid GABRIEL	4390-3823	Chez le Maire
	Capotille	Alix JOSEPH	3292-1197	Lycee National
	Caracol	Jude R. JN-BAPTISTE	3640-2900	Lycee National
	Ferrier	Thertilus PIERRE	3221-0927	Lycee National
	Fort-Liberté	Robinson JEAN	3212-6162	BDS
	Mombin Crochu	Marie Denise N. ST-FLEUR	4002-5096	Lycee National
	Mont-Organisé	Wilmin NONCANT	4208-1254	Lycee National
	Ouanaminthe	Celusca CHERITIL	4037-1248	BDS
	Perches	Moliet JOSEPH	3726-3481	Mairie
	Sainte Suzanne	Rubin GUERRIER	3264-7930	Lycee National
	Terrier Rouge	Geemps JOSEPH	3329-8834	BDS
	Grand Bassin	Malbranche PIERRE	4783-2195	Lycee National
	Trou du Nord	Velus Ezechias VILUS 4358-6776	43586776	BDS
Nord	Acul du Nord	Rebecarline Zicky	4420-3636	Rue de la nativite
	Bahon	Augustin Jonas	4358-2526	Bahon, Departement Nord
	Bas Limbé	Ivois Bernadin	3798-7823	Rue Telio One Mondion
	Borgne	Saintil Claude	3265-1938	Fond la grange
	Cap-Haïtien	Debelmar Theophile	4365-0093	Rue 25 G-H
	Dondon	Julmiste Renel	3428-6301	Giguy
	Grande Rivière du Nord	Hipolia Jean-Baptiste	4010-7878	Rue Jean Jacques Dessalines
	La Victoire	Jean Francois Heri Marck	3630-8021	Cite Lumiere
	Limbé	Lebrun Jean Verne	3736-9076	Rte Nle #1, Limbe
	Limonade	St Juste Pierre	4002-6128	Rue Prison
	Milot	Louis Moline	3711-4393	Barriere Batan
	Pignon	Paulin Saint Amour	4261-5759	Pignon,Departement Nord
	Pilate	Louis Claude	3738-3220	Balon, Casimir
	Plaine du Nord	Etienne Odiece	3356-7424	Pacot Grande Rue
	Plaisance	Lamour Jean-Baptiste	3373-4634	Rte Nle #1, Plaisance
	Port Margot	Joas Joseph	4028-3815	Corail, Port Margot
	Quartier Morin	Petit-Frere Nel	4149-2357	Centre Ville de Quartier Morin
	Ranquitte	Alain Tyrele	3367-0415	Haut du Bourg
	UNF Saint Raphaël	Louis Bolivar		Saint Raphael, Departement Nord

Artibonite	Gonaïves	Jocelyn AUGUSTIN	33657580	Detour la borde, local du BDS, a cote du lycee bicentenaire
	Dessalines	HONORAT Jean pierre	32371902	Angle rue chanlatre et pascal Dest, BDS
	Terre-Neuve	JOSEPH Monail	4268 7879/36649639	BDS de Terre Neuve
	Grande Saline	ALEXIS Jean Rousseau	33538719	Ecole nationale de rossignol
	St Michel de l'Attalaye	JOSEPH Paulene	3312 7801	Rue Verdieu, Impasse Verdieu derriere l'EFA
	Montrouis	Elysee Blaise	3489-2424	Local de la Mairie de Montrouis
	Ennery	EXANTUS David	43685984	Boulevard Toussaint Louverture en face de l'hotel Toussaint Louverture, BDS
	Anse Rouge	ALEXIS Dady	43868110	Local de la Mairie d'anse rouge
	Liancourt	MICHOD Jasnet	36784030	BDS, a l'interieur de l'institution mixe gerard pierre charles
	L'Estère	Rose Ermania NARCISSE	32016908	Mairie de L'Estere
	Desdunes	CAYARD Daniel	32363727	Lycee de desdunes/ BDS Desdunes
	Marmelade	OLIVIER Elance	33272872	Bourc de marmelade ,Ecole Beatrice cesaire
	Verrettes	LOUIS Josue	3605 9409	Rue dumarsais estime 7, BDS
	La Chapelle	VERNET Thomas	38384503/ 33182900	Bois verna, a cote de l'ecole Pere pelissier
	Grand-Anse	Petite Rivière	ROSIER Wisline	3747 5366/ 41685806
Saint Marc		PAUL Alix	3715 7150	Route pivert # 91, BDS
Gros -mornes		ADOLPHE Rosiny Jaques	44757193/ 32238011	Rue christophe, en face college la macia, BDS
Abricots		JOSEPH Marc Merais	(509)3914-0801	BDS/Bonbon-Abricots
Anse d'Hainault		ERRASSAINT Franchard	(509)3862-9206	Ecole nationale de l'Anse d'Hainault
Beaumont		FORTIN Ollin	(509)3717-9374	BDS/Beaumont-Duchity
Bonbon		JOSEPH Marc Merais	(509)3914-0801	BDS/Bonbon-Abricots
Chambellan		BONNET Guichard	(509)3724-2056	Mairie de Chambellan
Corail		LINDOR Rony	(509)3813-1457	BDS/Corail-Pestel
Dame Marie		SYLVAIN Hermane	(509)3788-2669	BDS/ de Dame marie
Jérémie		CHARLES Claudi	(509)4747-2996	BDS/Jeremie1
Les Irois		Lucien Marc-Henry	(509)4892-9835	Ecole Nationale des Irois
Marfranc	Adam Dupré	(509)3323-1296	BDS/ Marfranc	
Moron	Jean Marie Bonnet	(509)4696-1820	Lycee communal de Moron	
Pestel	Clergé Ylfrid	(509)3724-7445	BDS/Corail-Pestel	
Roseaux	PETIT-HOMME Lenord	(509)3826-5727	Mairie de Pestel	
Sud-Est	Anse à Pitre	Mr. Molière Bazile	38541514	Centre Polyvalant/Marre-Rouge
	Bainet	Inp. LAMIER Kenol	38686907	BDS/Bainet
	Belle Anse	Inp. DIEUZEGUERRE	38685486	EFACAP/Belle Anse
	Cayes Jacmel	Inp. JOSEPH Fernant	37600814	Ecole Nle Cayes Jacmel
	Côtes de Fer	Insp. MARC Henry	44462703	Cotes de Fer/ BDS
	Grand Gosier	Dir. CALIXE Sylvio	36404831	Lycée/Grand Gosier
	Jacmel	Inp. PIERRE Daniel	36797401	EFACAP Jacmel
	La Vallée	Inp. PAUL Nono	41814947	BDS/Lavallé
	Marigot	Inp. JOSEPH Fernant	37600814	Ecole Nle Fille Marigot
	Thiotte	Mr. LEVOY Wilcinot	36760756	CFOC/Ville Thiotte

Ouest	Port-au-Prince			
	Carrefour	Dr ZAMOR Frederic	50944018853	Lycee Henry Christophe de Carfour
	Gressier	Dr FORESTAL Jean E.	50938293612	Lycee de Gressier
	Léogâne	MOLIEN Wileman	50931840016	Lycee Anacaona de Leogane
	Grand-Goâve	PINCHINAT Jean Maxau	50936814480	Mairie de Grand Goave
	Petit-Goâve
	Cabaret	Saturne Louise Marie	4719-6810	
	Archaie	Romai Pierre-Prosper	4842-2321	rue Michel Jean
	Anse à Galet	Guerrier Fritz	3329-8113 / 4813-8565	
	Pointe à Raquette			
	Thomazeau			Mairie Thomazeau
	Cornillon			
	Ganthier			
	Fonds-Verrettes			
	Delmas	LOUIS Rose Trinita	3823-3191	Rue Charbonniere, Delmas 33
	Pétion-Ville	CHARLES Jean-Marc	3733-3194	Petion-Ville(Place St Pierre)
Cité Soleil	Nathanael JEAN MARY	47790445	Drouillard,Cite-Soleil	
Croix-des-Bouquets	Jean Bertin ADOLPHE	34549340	Duval,Croix-des-Bouquets	
Kenscoff	Pierre Richard VALEUS et Patrick JEAN JACQUES	38156839	Kenscoff	
Tabarre	CHARLES Michel-Ange	3717-1473	Caradeux, Tabarre 48	
Nord-Ouest	Baie de Henne	Merry Apresdieu	3755-0797	Ecole Nationale de Mapou
	Anse à foleur	Valcin Bernaud	3697-1254	Mairie d'Anse-à-foleur
	Bassin Bleu	Manigat Junior	4313-9007	Ecole Nationale de Bassin Bleu
	Bombardopolis	Deslien Désilien	4349-1459	Mairie de Bombardopolis
	Chansolme	Pyram Ablamy	4138-7704	Mairie de Chansolme
	Jean Rabel	Mésidor Frantz	3111-6128	Mairie de Jean Rabel
	La Pointe			
	La Tortue	Etienne Max William	3376-8138	Mairie de La Tortue
	Môle Saint Nicolas	Arétus Penel	3628-5965	Ecole Nationale de Môle Saint Nicolas
	Port-de-Paix			
	Saint Louis du Nord	Estimé Gaston	3276-7006/ 4700-0932	Hotel Toi et Moi / Centre Ville
Centre	Baptiste	ESPERION LUBERICE	42924404	MAIRIE DE BAPTISTE
	Belladères	MACLISH LEDOUX	36499941	MAIRIE DE BELLADERE
	Boucan Carré	MICHELET GRACIA	38239805	MAIRIE DE BOUCAN CARRE
	Cerca Carvajal	RENE RAPHAEL	43092639	ECOLE NTLE DE CERCA CAVAJAL
	Cerca la Source	CASTEL APOLLON	38502239/32144833	MAIRIE DE CERCA LA SOURCE
	Hinche	MULER JULSAINT	39085541	LOCAL EFACAP DE HINCHE
	Lascahobas	RODELIE CARIETANE	36554212	MAIRIE DE LASCAHOBAS
	Maissade	BEAUGE DOKY	34202160	MAIRIE DE MAISSADE
	Mirebalais	LAGUERRE LOCHARD	43673956	MAIRIE DE MIRBALAIS
	Saut d'Eau	RUTH THELUS	48453586	MAIRIE DE SAUT D'EAU
	Savanette	WISNEY GASTON	42610070	MAIRIE DE SAVANETTE
	Thomassique	FRANCOIS WILMA	33245538	MAIRIE DE THOMASSIQUE
	Thomonde	ELDA DORZIN	37204690	MAIRIE DE THOMONDE

Sud	Aquin	Sauvilorme Mathurin	3875-5281	Aquin
	Arniquet	Château Yves Maurice	3838-3911	Arniquet
	Camp-Perrin	Massius Fenicile	4702-2932	Camp-Perrin
	Cavaillon	Ais Ernst / Naissant Jean Mary	3766-5303	Carvaillon
	Chantal	Charles Jean Max	3683-0792	Chantal
	Chardonnières	Lajoie Jean Max	3623-8612	Chardonnières
	Côteaux	Célestin Pierre Maurice	3746-4862	Côteaux
	Ile à Vache	Amazan Jean Yves / Oxerre Marie Edveline	3667-5262	Ile à Vache
	Les Anglais	Despierre Jean Claude	4690-1864	Les Anglais
	Les Cayes	Rameau Matie Sylvie / Bob Berret	3776-7044	Les Cayes
	Maniche	Brinard Jean David	3724-3854	Maniche
	Port-à-Piment	Pierre Louis Jean Raymond	3465-1721	Port-à-Piment
	Port-Salut	Joseph Darelus	3464-0298	Port-Salut
	Roche-à-Bâteau	Chery Fristnel	3922-9898	Roche-à-Bâteau
	Saint Jean du Sud	Dupont Estime	3817-1245	Saint Jean du Sud
	Saint Louis du Sud	Ceide Luc Edwine / Coulange Evena	3704-9135	Saint Louis du Sud
	Tiburon	Denize Remiza	3786-0101	Tiburon
	Torbeck	Joseph Guidile	4613-3232	Torbeck
Ducis	Ciril Willbert	3705-1934	Ducis	
Fonds-des-Blancs	Joseph Antoine Morancy	3894-5419	Fonds-des-Blancs	
Nippes	Anse-à-Veau	LAZARE Cabner	3625-6053	Centre-ville
	Arnaud	LAZARE Cabner	3625-6053	Centre-ville
	Baradères	NORMIL Venel	3776-2172	Centre-ville
	Fonds-des-Nègres	ZIDOR Jean-Claude	3435-1100	Centre-ville
	Grand Boucan	NORMIL Venel	3776-2172	Centre-ville
	L'Asile	BASQUIN OdoneI	3847-7453	Centre-ville
	Miragoane	LAURENT Jadothe	3718-1283	Centre-ville
	Paillant	PERRE Jean-Emile	3776-2324	Centre-ville
	Petit Trou de Nippes	NORMIL Venel	3776-2172	Centre-ville
	Petite Rivière de Nippes	LAZARRE Nadine	3376-2713	Centre-ville
	Plaisance du Sud	TICELYN Astrel	3776-2171	Centre-ville

Les résultats attendus sont les suivants :

- R1 : les matériels et équipements pour le dénombrement sont distribués à travers les départements et les communes ;
- R2 : la sécurisation de tous les locaux de stockage est assurée par la Firme ;
- R3 : tous les matériels et équipements sont rapatriés après le dénombrement.

Rôles et responsabilités de la firme

Sous la supervision de la Direction Nationale du Projet (DNP), la Firme s'engage à effectuer les tâches suivantes :

- S'assurer que les locaux sont en état de recevoir les matériels et équipements, de prendre toutes les mesures nécessaires de les rendre sécurisés tout en mettant l'accent sur les aspects sécuritaires de la zone et ainsi que l'environnement de ces locaux ;
- Assurer le transport sécurisé des matériels et équipements mentionnés en annexe en faisant usage de véhicules fermés (camion en boîte qui protège contre la pluie, la chaleur du soleil et obstrue la vue) qui sont en bon état de fonctionnement en tout temps, pleinement opérationnels, fiables, propres et de bons pneus ;
- Être responsable des matériels et équipements tout le long du transport. Si en cours de route un véhicule tombe en panne, il reviendra à la Firme d'explorer tous les moyens nécessaires pour remettre le véhicule le plus vite possible en bon état de fonctionnement et continuer avec le transport. Si le diagnostic montre

que la panne risque de durer plus de dix (10) heures, la Firme doit immédiatement fournir un véhicule de remplacement afin d'éviter l'arrêt du transport pendant toute une journée ;

- Prouver qu'elle dispose de toutes les qualifications professionnelles, l'expérience, la capacité, le personnel et les ressources et d'autres installations nécessaires à la bonne exécution de ses obligations contractuelles.
- S'assurer que tous les documents légaux des véhicules sont à jour, et présents dans chacun des véhicules fournis dans le cadre de l'exécution du contrat. Ces documents doivent au moins inclure les plaques d'immatriculation, autocollants, papiers, plaques, titre, vignette, attestation d'assurance, OAVCT, etc. Fournir au moment de l'embarquement des matériels et équipement une copie de ces pièces légales ;
- S'engager à souscrire une police d'assurance contre la perte ou la destruction des matériels et équipements qu'elle transportera;
- Être capable de garantir la sécurisation des équipements et matériels ;
- Mettre en place un dispositif de traitement efficace et rapide des doléances et observations de la Direction Nationale du Projet ;
- Disposer des bordereaux de transport au moment de la distribution des matériels et équipements vers les départements et communes et au retour.

Assurance de la qualité

La Firme doit faire tous les efforts pour assurer la satisfaction du client, de la qualité du service s'il y a lieu. Elle doit se conformer aux plaintes de la Direction Nationale du Projet.

La Direction Nationale du Projet se réserve le droit d'effectuer à tout moment des inspections des équipements, à sa seule discrétion. Tout équipement trouvé au-dessous des normes requises doit être retiré du service jusqu'à ce que tous les défauts soient corrigés. En tant que tel, la Firme promet que, sur demande de la Direction Nationale du Projet, qu'elle doit retirer et remplacer le véhicule qui ne fournit pas un service de qualité.

La Direction Nationale du Projet se réserve également le droit d'inspecter tous les services fournis par la Firme. Dans le cas où cette dernière n'exécute pas ses obligations contractuelles, la Direction Nationale du Projet peut lui demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour ré-exécuter ou de prendre d'autres mesures correctives appropriées, sans frais additionnels pour le projet.

ANNEXE I

LISTE PARTIELLE DE MATÉRIELS LOURDS À TRANSPORTER

No	Product	Quantity
1	Laptop	3500
2	Tablets	17400
3	Batterie pour inverter	632
4	Inverter	158
5	Power bank	8000
6	Printer	158
7	Bureau	158
8	Chaises de bureau	158
9	Table de conférence	158
10	Chaise de conférence/douzaine	158
11	Panneau solaire	364
12	Maillot	34700
13	Torche électrique	17400
14	Casquette	17400
15	Sac à dos	17400
16	Ventilateur	292
17	Tablets cabinet	158

LISTE DE DISTRIBUTION PAR COMMUNE

Matériels de collecte ou de dénombrement

Département	Arrondissement	Commune	SDE Finale	Nbre de Tablette	Nbre de laptop	Nbre de Maillots	Sac à dos	Torche élect	Casquette	Imperméable	Batterie de rech	Panneau au sol	Plume bleue	Marqueur	
Sud-Est	ARRONDISSEMENT DE JACMEL	Jacmel	286	286	57	572	286	286	286	286	572	286	572	572	
		Marigot	99	99	20	198	99	99	99	99	198	99	198	198	
		Cayes Jacmel	85	85	17	170	85	85	85	85	170	85	170	170	
		La Vallée	46	46	9	92	46	46	46	46	92	46	92	92	
	ARRONDISSEMENT DE BAINET	Bainet	135	135	27	270	135	135	135	135	270	135	270	270	
		Côtes de Fer	60	60	12	120	60	60	60	60	120	60	120	120	
	ARRONDISSEMENT DE BELLE-ANSE	Belle-Anse	98	98	20	196	98	98	98	98	196	98	196	196	
		Grand Gosier	25	25	5	50	25	25	25	25	50	25	50	50	
		Thiotte	49	49	10	98	49	49	49	49	98	49	98	98	
		Anse à Pitre	48	48	10	96	48	48	48	48	96	48	96	96	
	Total			931	931	186	1862	931	931	931	931	1862	931	1862	1862
	Nord	ARRONDISSEMENT DU CAP-HAITIEN	Cap-haitien	604	604	121	1208	604	604	604	604	1208	604	1208	1208
Quartier-Morin			71	71	14	142	71	71	71	71	142	71	142	142	
Limonade			106	106	21	212	106	106	106	106	212	106	212	212	
ARRONDISSEMENT DE L'ACUL DU NORD		Acul du Nord	150	150	30	300	150	150	150	150	300	150	300	300	
		Plaine du Nord	95	95	19	190	95	95	95	95	190	95	190	190	
ARRONDISSEMENT DE GDE RIVIERE		Milot	73	73	15	146	73	73	73	73	146	73	146	146	
		Gde Rivière du Nord	129	129	26	258	129	129	129	129	258	129	258	258	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-RAPHAËL		Bahon	50	50	10	100	50	50	50	50	100	50	100	100	
		Saint-Raphaël	120	120	24	240	120	120	120	120	240	120	240	240	
		Dondon	75	75	15	150	75	75	75	75	150	75	150	150	
		Ranquitte	39	39	8	78	39	39	39	39	78	39	78	78	
		Pignon	93	93	19	186	93	93	93	93	186	93	186	186	
ARRONDISSEMENT DU BORGNE		La Victoire	16	16	3	32	16	16	16	16	32	16	32	32	
		Borgne	121	121	24	242	121	121	121	121	242	121	242	242	
ARRONDISSEMENT DU LIMBE		Port Margot	111	111	22	222	111	111	111	111	222	111	222	222	
		Limbé	181	181	36	362	181	181	181	181	362	181	362	362	
ARRONDISSEMENT DE PLAISANCE		Bas-Limbé	43	43	9	86	43	43	43	43	86	43	86	86	
		Plaisance	129	129	26	258	129	129	129	129	258	129	258	258	
		Pilate	98	98	20	196	98	98	98	98	196	98	196	196	
Total				2304	2304	461	4608	2304	2304	2304	2304	4608	2304	4608	4608

UNFPA/HTI/11/001

Nord-Est	ARRONDISSEMENT DE FORT-LIBERTÉ	Fort-Liberté	61	61	12	122	61	61	61	61	122	61	122	122
		Ferrier	25	25	5	50	25	25	25	25	50	25	50	50
		Perches	15	15	3	30	15	15	15	15	30	15	30	30
	ARRONDISSEMENT DE OUANAMINTÉ	Ouanaminthe	136	136	27	272	136	136	136	136	272	136	272	272
		Capotille	25	25	5	50	25	25	25	25	50	25	50	50
		Mont-Organisé	28	28	6	56	28	28	28	28	56	28	56	56
	ARRONDISSEMENT DU TROU DU NO	Trou du Nord	69	69	14	138	69	69	69	69	138	69	138	138
		Sainte Suzanne	31	31	6	62	31	31	31	31	62	31	62	62
		Terrier-Rouge	39	39	8	78	39	39	39	39	78	39	78	78
		Caracol	13	13	3	26	13	13	13	13	26	13	26	26
	ARRONDISSEMENT DE VALLIERES	Vallières	25	25	5	50	25	25	25	25	50	25	50	50
		Carice	20	20	4	40	20	20	20	20	40	20	40	40
Mombin Crochu		39	39	8	78	39	39	39	39	78	39	78	78	
Total			526	526	105	1052	526	526	526	526	1052	526	1052	1052
Artibonite	ARRONDISSEMENT DES GONAIVES	Gonaïves	709	709	142	1418	709	709	709	709	1418	709	1418	1418
		Ennery	54	54	11	108	54	54	54	54	108	54	108	108
		l'Estère	64	64	13	128	64	64	64	64	128	64	128	128
	ARRONDISSEMENT DE GROS-MORNÉ	Gros-Morne	168	168	34	336	168	168	168	168	336	168	336	336
		Terre-Neuve	29	29	6	58	29	29	29	29	58	29	58	58
		Anse Rouge	60	60	12	120	60	60	60	60	120	60	120	120
	ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARC	Saint-Marc	320	320	64	640	320	320	320	320	640	320	640	640
		Verrettes	281	281	56	562	281	281	281	281	562	281	562	562
		Liancourt	79	79	16	158	79	79	79	79	158	79	158	158
		La Chapelle	45	45	9	90	45	45	45	45	90	45	90	90
		Montrouis	70	70	14	140	70	70	70	70	140	70	140	140
	ARRONDISSEMENT DE DESSALINES	Dessalines	260	260	52	520	260	260	260	260	520	260	520	520
		Pt. Riv. de l'Artibonite	236	236	47	472	236	236	236	236	472	236	472	472
		Grande Saline	35	35	7	70	35	35	35	35	70	35	70	70
		Desdunes	53	53	11	106	53	53	53	53	106	53	106	106
	ARRONDISSEMENT DE MARMELADE	Saint-Michel de l'Attalaye	185	185	37	370	185	185	185	185	370	185	370	370
		Marmelade	43	43	9	86	43	43	43	43	86	43	86	86
Total			2691	2691	538	5382	2691	2691	2691	2691	5382	2691	5382	5382

Centre	ARRONDISSEMENT DE HINCHE	Hinche	175	175	35	350	175	175	175	175	350	175	350	350
		Maïssade	88	88	18	176	88	88	88	88	176	88	176	176
		Thomonde	84	84	17	168	84	84	84	84	168	84	168	168
		Cerca Carvajal	29	29	6	58	29	29	29	29	58	29	58	58
	ARRONDISSEMENT DE MIREBALAIS	Mirebalais	175	175	35	350	175	175	175	175	350	175	350	350
		Saut d'Eau	69	69	14	138	69	69	69	69	138	69	138	138
		Boucan Carré	163	163	33	326	163	163	163	163	326	163	326	326
	ARRONDISSEMENT DE LASCAHOBAS	Lascahobas	61	61	12	122	61	61	61	61	122	61	122	122
		Belladère	151	151	30	302	151	151	151	151	302	151	302	302
		Savanette	64	64	13	128	64	64	64	64	128	64	128	128
		Baptiste	58	58	12	116	58	58	58	58	116	58	116	116
	ARRONDISSEMENT DE CERCA-LA-SO	Cerca-la-Source	79	79	16	158	79	79	79	79	158	79	158	158
		Thomassique	70	70	14	140	70	70	70	70	140	70	140	140
	Total			1266	1266	253	2532	1266	1266	1266	1266	2532	1266	2532
Sud	ARRONDISSEMENT DES CAYES	Cayes	215	215	43	430	215	215	215	215	430	215	430	430
		Torbeck	106	106	21	212	106	106	106	106	212	106	212	212
		Chantal	50	50	10	100	50	50	50	50	100	50	100	100
		Camp-Perrin	63	63	13	126	63	63	63	63	126	63	126	126
		Maniche	40	40	8	80	40	40	40	40	80	40	80	80
		L'Île-à-Vache	28	28	6	56	28	28	28	28	56	28	56	56
	ARRONDISSEMENT DE PORT-SALUT	Port-Salut	34	34	7	68	34	34	34	34	68	34	68	68
		Saint-Jean du Sud	36	36	7	72	36	36	36	36	72	36	72	72
		Arniquet	69	69	14	138	69	69	69	69	138	69	138	138
	ARRONDISSEMENT D'AQUIN	Aquin	225	225	45	450	225	225	225	225	450	225	450	450
		Saint-Louis du Sud	86	86	17	172	86	86	86	86	172	86	172	172
		Cavaillon	81	81	16	162	81	81	81	81	162	81	162	162
		Fonds des Blancs	56	56	11	112	56	56	56	56	112	56	112	112
	ARRONDISSEMENT DES COTEAUX	Côteaux	31	31	6	62	31	31	31	31	62	31	62	62
		Port-à-Piment	19	19	4	38	19	19	19	19	38	19	38	38
		Roche-à-Bateau	21	21	4	42	21	21	21	21	42	21	42	42
	ARRONDISSEMENT DE CHARDONNIÈRE	Chardonnières	31	31	6	62	31	31	31	31	62	31	62	62
		Les Anglais	38	38	8	76	38	38	38	38	76	38	76	76
		Tiburon	40	40	8	80	40	40	40	40	80	40	80	80
	Total			1269	1269	254	2538	1269	1269	1269	1269	2538	1269	2538

Grand-Anse	ARRONDISSEMENT DE JEREMIE	Jérémie	173	173	35	346	173	173	173	173	346	173	346	346
		Abricots	41	41	8	82	41	41	41	41	82	41	82	82
		Bonbon	13	13	3	26	13	13	13	13	26	13	26	26
		Moron	41	41	8	82	41	41	41	41	82	41	82	82
		Chambellan	26	26	5	52	26	26	26	26	52	26	52	52
	ARRONDISSEMENT D'ANSE D'HAINAUT	Anse d'Hainaut	66	66	13	132	66	66	66	66	132	66	132	132
		Dame Marie	50	50	10	100	50	50	50	50	100	50	100	100
		Les Irois	25	25	5	50	25	25	25	25	50	25	50	50
	ARRONDISSEMENT DE CORAIL	Corail	23	23	5	46	23	23	23	23	46	23	46	46
		Roseaux	48	48	10	96	48	48	48	48	96	48	96	96
		Beaumont	38	38	8	76	38	38	38	38	76	38	76	76
		Pestel	74	74	15	148	74	74	74	74	148	74	148	148
Total			618	618	124	1236	618	618	618	618	1236	618	1236	1236
Nord-Ouest	ARRONDISSEMENT DE PORT-DE-PAIX	Port-de-Paix	191	191	38	382	191	191	191	191	382	191	382	382
		La Tortue	54	54	11	108	54	54	54	54	108	54	108	108
		Bassin Bleu	54	54	11	108	54	54	54	54	108	54	108	108
		Chansolme	24	24	5	48	24	24	24	24	48	24	48	48
		La Pointe	15	15	3	30	15	15	15	15	30	15	30	30
	ARRONDISSEMENT DE ST-LOUIS DU NORD	Saint-Louis du Nord	123	123	25	246	123	123	123	123	246	123	246	246
		Anse-à-Foleur	28	28	6	56	28	28	28	28	56	28	56	56
	ARRONDISSEMENT DE MOLE ST-NICOLAS	Môle Saint-Nicolas	35	35	7	70	35	35	35	35	70	35	70	70
		Baie de Henne	29	29	6	58	29	29	29	29	58	29	58	58
		Bombardopolis	55	55	11	110	55	55	55	55	110	55	110	110
		Jean Rabel	316	316	63	632	316	316	316	316	632	316	632	632
	Total			924	924	185	1848	924	924	924	924	1848	924	1848
Nippes	ARRONDISSEMENT DE MIRAGOANE	Miragoane	103	103	21	206	103	103	103	103	206	103	206	206
		Petite Rivière de Nippes	75	75	15	150	75	75	75	75	150	75	150	150
		Fonds-des-Nègres	58	58	12	116	58	58	58	58	116	58	116	116
		Paillant	33	33	7	66	33	33	33	33	66	33	66	66
	ARRONDISSEMENT DE L'ANSE A VEAU	Anse à Veau	45	45	9	90	45	45	45	45	90	45	90	90
		Petit Trou de Nippes	45	45	9	90	45	45	45	45	90	45	90	90
		Asile	66	66	13	132	66	66	66	66	132	66	132	132
		Arnaud	50	50	10	100	50	50	50	50	100	50	100	100
	ARRONDISSEMENT DES BARADERES	Plaisance du Sud	34	34	7	68	34	34	34	34	68	34	68	68
		Baradères	56	56	11	112	56	56	56	56	112	56	112	112
		Baradères	4	4	1	8	4	4	4	4	8	4	8	8
		Grand Boucan	10	10	2	20	10	10	10	10	20	10	20	20
Total			579	579	116	1158	579	579	579	579	1158	579	1158	1158

Ouest	ARRONDISSEMENT DE PORT-AU-PRINCE	Port-au-Prince	1219	1219	244	2438	1219	1219	1219	1219	2438	1219	2438	2438
		Delmas	600	600	120	1200	600	600	600	600	1200	600	1200	1200
		Carrefour	548	548	110	1096	548	548	548	548	1096	548	1096	1096
		Pétion-Ville	554	554	111	1108	554	554	554	554	1108	554	1108	1108
		Kenscoff	83	83	17	166	83	83	83	83	166	83	166	166
		Gressier	245	245	49	490	245	245	245	245	490	245	490	490
		Cite-Soleil	329	329	66	658	329	329	329	329	658	329	658	658
		Tabarre	201	201	40	402	201	201	201	201	402	201	402	402
	ARRONDISSEMENT DE LEOGANE	Léogane	509	509	102	1018	509	509	509	509	1018	509	1018	1018
		Petit-Gôave	260	260	52	520	260	260	260	260	520	260	520	520
		Grand-Gôave	119	119	24	238	119	119	119	119	238	119	238	238
	ARRONDISSEMENT DE LA CROIX DE LA BARRE	Croix des Bouquets	650	650	130	1300	650	650	650	650	1300	650	1300	1300
		Thomazeau	125	125	25	250	125	125	125	125	250	125	250	250
		Ganthier	129	129	26	258	129	129	129	129	258	129	258	258
		Cornillon	89	89	18	178	89	89	89	89	178	89	178	178
		Fonds-Verrettes	76	76	15	152	76	76	76	76	152	76	152	152
	ARRONDISSEMENT DE L'ARCAHAIE	Arcahaie	218	218	44	436	218	218	218	218	436	218	436	436
		Cabaret	134	134	27	268	134	134	134	134	268	134	268	268
	ARRONDISSEMENT DE LA GONAVE	Anse à Galets	135	135	27	270	135	135	135	135	270	135	270	270
		Pointe à Raquette	61	61	12	122	61	61	61	61	122	61	122	122
	Total			6284	6284	1,257	12568	6284	6284	6284	6284	12568	6284	12568
Grand Total			17,392	17392	3,478	34784	17392	17392	17392	17392	34784	17392	34784	34784

LISTE DE DISTRIBUTION PAR COMMUNE (suite)

La dernière colonne de ce tableau donne la quantité de matériels, fournitures et équipements à distribuer dans chacune des communes mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Répartition de matériels, fournitures et équipements de bureau					
Catégorie	Description biens	Unité	Quantité	Départ.	Commune
Fournitures de bureau	Toner noir et blanc	Unité	3	2	1
Fournitures de bureau	Staples	Box	3	2	1
Fournitures de bureau	Paper clip 30	Box	3	2	1
Fournitures de bureau	Hanging folder	Box	1	1	0
Fournitures de bureau	Folder	Caisse	1	1	0
Fournitures de bureau	Papier blanc 8 1/2 x 11	Caisse	1	1	0
Fournitures de bureau	Papier blanc 8 1/2 x 14	Rame	1	1	0
Fournitures de bureau	Feuilles de bristol 11 all colors	Rame	2	1	1
Matériels de formation	Permanent marker BLEU	Box	2	1	1
Matériels de formation	Permanent marker VERT	Box	2	1	1
Matériels de formation	Permanent marker ROUGE	Box	2	1	1
Matériels de formation	Permanent marker NOIR	Box	2	1	1
Matériels de formation	Note pad 4*6	Unité	0	0	0
Matériels de formation	Flip chart	Caisse	0	0	0
Matériels de formation	Craie	Caisse	0	0	0
Matériels de formation	Plume bleu	Box	2	1	1
Matériels de formation	Plume rouge	Box	2	1	1
Matériels de formation	Plume noir	Unité	2	1	1
Matériels de formation	Masquing tape (large)	Bloc	2	1	1
Matériels de formation	Post-it (all colors)	Box	2	1	1
Entretien General	Kit de nettoyage	Unité	2	1	1
Prevention Sanitaire	Hand Sanitizer 12 FL OZ et Surgical Mask	Unité	3,360,000	0	0
Matériel informatique	Modem internet (+ 2 mois abonnement)	Unité	2	1	1
Matériel informatique	Printer / scanner / copier (HP Laser Jet Pro)	Unité	2	1	1
Matériel informatique	Rétroprojecteur	Unité	0	0	0
Matériel informatique	Screen Tripod	Unité	0	0	0
Matériel informatique	Caméra / Appareil photo	Unité	0	0	0
Matériels de bureau	Ventilateurs Lasko	Unité	4	2	2
Matériels de bureau	Cafetière électrique (coffee maker)	Unité	2	1	1
Matériels de bureau	Water cooler wespoint	Unité	2	1	1
Matériels de bureau	Stapler	Unité	3	2	1
Matériels de bureau	Pairs de ciseaux	Unité	2	1	1
Matériels de bureau	Boite à poubelle	Unité	170	24	146
Matériels d'énergie	Panneau solaire 360 W	Unité	6	4	2
Matériels d'énergie	Batterie inverter 6 v 225 A Trojan	Unité	8	4	4
Matériels d'énergie	Régulateur 60 A Jarret	Unité	2	1	1
Matériels d'énergie	Inverter 2500 W	Unité	2	1	1
Mobilier	Bureau	Unité	2	1	1
Mobilier	Chaises de bureau	Unité	2	1	1
Mobilier	File cabinet (4 tiroirs) (Classeur métallique)	Unité	2	1	1
Mobilier	Tablette cabinet (Classeur métallique 2 portes pour tablette)	Unité	2	1	1
Mobilier	Chaises visiteurs (chaises conférence)	Dz	2	1	1
Mobilier	Table de conférence de 12' a 16' en platic	Unité	2	1	1

2.1. TABLEAU DE DÉLAI DE LIVRAISON DES SERVICES

CALENDRIER DE DÉLAI DE SERVICES DE DISTRIBUTION ET DE REHABILITATION

DEPARTEMENT	COMMUNE	DELAI DE REHABILITATION ET SECURISATION	DELAI DE DISTRIBUTION
NORD EST	Vallieres		
	Carice		
	Capotille		
	Caracol		
	Ferrier		
	Fort-Liberté		
	Mombin Crochu		
	Mont-Organisé		
	Ouanaminthe		
	Perches		
	Sainte Suzanne		
	Terrier Rouge		
	Grand Bassin		
	Trou du Nord		
NORD	Acul du Nord		
	Bahon		
	Bas Limbé		
	Borgne		
	Cap-Haïtien		
	Dondon		
	Grande Rivière du Nord		
	La Victoire		
	Limbé		
	Limonade		
	Milot		
	Pignon		
	Pilate		
	Plaine du Nord		
	Plaisance		
	Port Margot		
	Quartier Morin		
Ranquitte			
Saint Raphaël			
ARTIBONITE	Gonaives		
	Dessalines		

	Terre-Neuve		
	Grande Saline		
	St Michel de l'Attalaye		
	Montrouis		
	Ennery		
	Anse Rouge		
	Liancourt		
	L'Estère		
	Desdunes		
	Marmelade		
	Verrettes		
	La Chapelle		
	Petite Rivière		
	Saint Marc		
	Gros -mornes		
GRAND ANSE	Abricots		
	Anse d'Hainault		
	Beaumont		
	Bonbon		
	Chambellan		
	Corail		
	Dame Marie		
	Jérémie		
	Les Irois		
	Marfranc		
	Moron		
	Pestel		
	Roseaux		
SUD EST	Anse à Pitre		
	Bainet		
	Belle Anse		
	Cayes Jacmel		
	Côtes de Fer		
	Grand Gosier		
	Jacmel		
	La Vallée		
	Marigot		
	Thiotte		
OUEST	Port-au-Prince		

	Carrefour		
	Gressier		
	Léogâne		
	Grand-Goâve		
	Petit-Goâve		
	Cabaret		
	Arcahaie		
	Anse à Galet		
	Pointe à Raquette		
	Thomazeau		
	Cornillon		
	Ganthier		
	Fonds-Verrettes		
	Delmas		
	Pétion-Ville		
	Cité Soleil		
	Croix-des-Bouquets		
	Kenscoff		
	Tabarre		
NORD OUEST	Baie de Henne		
	Anse à foleur		
	Bassin Bleu		
	Bombardopolis		
	Chansolme		
	Jean Rabel		
	La Pointe		
	La Tortue		
	Môle Saint Nicolas		
	Port-de-Paix		
Saint Louis du Nord			
CENTRE	Baptiste		
	Belladères		
	Boucan Carré		
	Cerca Carvajal		
	Cerca la Source		
	Hinche		
	Lascahobas		
	Maïssade		
	Mirebalais		
	Saut d'Eau		

	Savanette		
	Thomassique		
	Thomonde		
SUD	Aquin		
	Arniquet		
	Camp-Perrin		
	Cavaillon		
	Chantal		
	Chardonnières		
	Côteaux		
	Ile à Vache		
	Les Anglais		
	Les Cayes		
	Maniche		
	Port-à-Piment		
	Port-Salut		
	Roche-à-Bâteau		
	Saint Jean du Sud		
	Saint Louis du Sud		
	Tiburon		
	Torbeck		
Ducis			
Fonds-des-Blancs			
NIPPES	Anse-à-Veau		
	Arnaud		
	Baradères		
	Fonds-des-Nègres		
	Grand Boucan		
	L'Asile		
	Miragoane		
	Paillant		
	Petit Trou de Nippes		
	Petite Rivière de Nippes		
	Plaisance du Sud		

SECTION III : Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats

Les conditions générales sont disponibles à cette adresse
<http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-contract>

SECTION IV : Conditions particulières de l'UNFPA relatives aux marchés

<p>DÉFINITION DES BIENS ET SERVICES</p>	<p><u>Service de transport sécurisé et de distribution</u></p> <p>Ce service consiste à distribuer à travers les 12 bureaux départementaux et 146 bureaux communaux, identifiés en annexe, des matériels et équipements du Vè RGPH dont les listes sont aussi en annexe I.</p> <p>Pour ce service, la Firme doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3- S'assurer d'une disposition de camions 4X4 ou véhicules sécurisés et tous équipés pour mitiger les risques et éviter tout dégât. 4- Assurer le transport et la distribution des matériels dans tous les locaux indiqués en annexe ; <p>Ce service tient compte de la sécurisation des matériels depuis le point de chargement du bureau central, la distribution et l'entreposage dans les département et commune et jusqu'à leur rapatriement au Bureau Central.</p> <p><u>Service de sécurisation des entrepôts</u></p> <p>Dans ce cas, la Firme doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 4. Evaluer les entrepôts pour s'assurer si leur condition actuelle est conforme aux normes sécuritaires en matière de sécurité physique de l'espace. 5. S'assurer de la présence 24h/24 et 7j/7 des agents de sécurité dans les locaux contenant les matériels et équipements pendant toute la durée du dénombrement jusqu'à leur acheminement au Bureau Central.
<p>INDEMNITÉS COMPENSATOIRES</p>	<p>Au cas où un contrat serait signé et que la firme ne livrerait pas les services à la date ou aux dates de réalisation indiquée(s) dans le bon de commande, l'UNFPA se réservera le droit d'appliquer des indemnités prédéterminées à titre compensatoire, et de déduire 2% de la valeur du contrat par semaine de retard jusqu'à un maximum de 10% de la valeur du contrat. Le paiement de ces indemnités ne libère pas le vendeur des autres obligations et responsabilités en vertu du contrat ou accord à long terme.</p>

SECTION V : Formulaires de soumission
N° AO UNFPA/HTI/21/001

La liste suivante a pour objectif d'aider les Soumissionnaires. Veuillez l'utiliser lors de la préparation de votre offre afin de vous assurer qu'elle comprend toutes les informations requises. Cette liste est une référence interne pour le Soumissionnaire et ne doit pas être incluse dans l'offre.

ACTIVITÉ	LIEU	OUI / NON SANS OBJET	COMMENTAIRES
Avez-vous lu et compris toutes les instructions aux Soumissionnaires de la Section I des documents d'appel d'offres ?	Section I		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions générales des Nations unies ?	Section III		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions particulières des marchés ?	Section IV		
Avez-vous complété le formulaire de confirmation de l'appel d'offres ?	Section V.1		
Avez-vous complété le formulaire de soumission de l'offre ?	Section V.2		
Avez-vous complété le formulaire d'identification du Soumissionnaire ?	Section V.3		
Avez-vous complété et signé le bordereau des prix ?	Section V.5		
Avez-vous passé en revue tous les formulaires relatifs au contrat ?	Section VI		
Avez-vous fourni les justificatifs attestant que votre entreprise est établie en tant que société et qu'elle est légalement constituée dans le pays où elle est domiciliée ?	Section I, sous- paragraphe 7.2, a.		
Avez-vous fourni une confirmation écrite que votre société n'est pas suspendue par le système des Nations unies ni exclue par le groupe de la Banque mondiale ?	Section I, sous- paragraphe 2.2		
Avez-vous préparé les justificatifs de conformité des services par rapport aux spécifications techniques et aux normes stipulées à la Section II. Bordereau de quantités, spécifications et calendrier de livraison?	Section I, sous- paragraphe 7.3, a.		
Avez-vous établi une liste détaillée des des prix des services	Section I, sous-		

	paragraphe 7.3.h		
Avez-vous scellé et marqué les offres conformément aux instructions aux Soumissionnaires, Clause 13 (offres papier) ou clause 14 (offres électroniques) ?	Section I, Clauses 13 et 14.		
En cas de soumission électronique, la taille du fichier de l'offre est-il inférieure à 10 Mo ? (s'il dépasse 10 Mo, cf. les instructions aux Soumissionnaires, sous-par..14.4)	Section I, sous-paragraphe 14.4.		
Avez-vous préparé un exemplaire des états financiers et du bilan audités.?	Section I, sous-paragraphe 27.3		

Section V.1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres

[Complétez cette page et retournez-la avant l'ouverture des offres si vous ne souhaitez pas soumissionner]

Date :

A : UNFPA
[Insérez le nom du bureau et du contact]

Télécopie/Adresse électronique : [Insérez le numéro de télécopie ou l'adresse électronique de la personne contact à l'UNFPA (autres que ceux sécurisés pour l'offre)]

De : _____

Objet : N° AO UNFPA/HTI/21/001

OUI, nous souhaitons soumettre une offre.

NON, nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre en réponse d'appel d'offres susmentionné pour les raisons suivantes :

- Les produits et services demandés ne font pas partie de notre gamme de produits
- Nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre compétitive pour les produits demandés pour le moment
- Les produits demandés ne sont pas disponibles pour le moment
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux spécifications requises
- Nous ne sommes pas en mesure d'offrir le type d'emballage requis
- Nous ne pouvons offrir que des prix FCA
- Les informations fournies aux fins de recevoir des offres sont insuffisantes
- Votre appel d'offres est trop compliqué
- Le délai imparti pour préparer l'offre est trop court
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux conditions de livraison
- Nous ne sommes pas en mesure d'adhérer à vos conditions générales (veuillez préciser : conditions de paiement, demande de garantie de bonne exécution, etc.)
- Nous n'exportons pas
- Notre capacité de production est entièrement utilisée
- Nous sommes fermés pendant les vacances
- Nous avons dû donner priorité aux demandes d'autres clients
- Nous ne vendons pas directement, mais par l'intermédiaire de distributeurs
- Nous n'offrons aucun service après-vente dans le pays du destinataire
- La personne traitant les appels d'offres est absente
- Autres (veuillez préciser)

Veuillez confirmer l'une ou l'autre des deux options suivantes :

- Nous aimerions recevoir les futurs appels d'offres pour ce type de bien
- Nous ne souhaitons pas recevoir d'appels d'offres pour ce type de bien

Si l'UNFPA souhaite poser des questions à propos de cette abstention, l'UNFPA pourra contacter Mme/M. _____, tél/adresse électronique _____, qui pourra le renseigner.

Section V.2 Formulaire de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire doit remplir ce formulaire conformément aux instructions données. Toute modification du modèle est interdite. Les substitutions seront refusées.]

Date : *[Insérez la date (jour, mois année) de la soumission de l'offre]*

N° AO : N° AO UNFPA/PP/AA/NNN

A : [Nom de l'acheteur], UNFPA

Madame, Monsieur,

Nous, soussignés, avons examiné et n'émettons aucune objection aux documents de l'appel d'offres UNFPA/PP/AA/NNN et à ses avenants. Nous proposons par la présente de fournir conformément à l'appel d'offres et au Calendrier de livraison, les biens et services connexes suivants _____ soumis aux conditions générales UNFPA stipulées dans l'appel d'offres.

Les conditions de notre offre restent valables pendant une période de *[sélectionnez entre 30 et 90 jours selon le type de marchandises]*, à compter de la date d'ouverture des offres fixée dans l'appel d'offres ; elles nous engagent et peuvent être acceptées à tout moment avant l'expiration de ladite période.

Nous, ainsi que tous nos sous-traitants ou fournisseurs engagés pour une quelconque partie du contrat, sommes de nationalité _____ *[insérez la nationalité du Soumissionnaire et celle de toutes les parties qui le composent s'il s'agit d'une coentreprise, ainsi que la nationalité de chaque sous-traitant et fournisseur ; si non applicable, l'acheteur doit supprimer ce texte]*

Il n'existe aucun conflit d'intérêts relevant des instructions aux Soumissionnaires, sous-paragraphe 2.1 ;

Notre société, ses affiliés ou filiales, y compris les sous-traitants ou fournisseurs de tout ou partie du marché, n'ont pas été déclarés inéligibles par l'UNFPA, conformément aux instructions aux Soumissionnaires, sous-paragraphe 2.2.

Nous acceptons que vous ne soyez pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ni aucune offre reçue.

Date :

Signature :

.....
[Insérez la signature de la personne dont le nom et la fonction figurent aux présentes]

Agissant en qualité
de :

.....
[Insérez la fonction du signataire du formulaire de soumission de l'offre]

Nom :

.....
[Insérez le nom du signataire du formulaire de soumission de l'offre]

Société :

.....
[Insérez le nom de la société]

Section V.3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires

N° AO UNFPA/PP/AA/NNN

1. Organisation

Nom de la société ou de l'institution	
Adresse, ville, pays	
Téléphone/FAX	
Site Internet	
Date de création	
Représentant légal : nom, prénom, fonction	
Forme juridique : personne physique/société à responsabilité limitée, ONG/institution/autre (précisez)	
Catégorie de l'organisation : fabricant, grossiste, négociant, prestataire, etc.	
Domaines d'expertise de l'organisation	
Licences en cours, le cas échéant, et autorisations (dates, numéros et dates d'expiration)	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture à des agences des Nations unies	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture à l'UNFPA	
Capacité de production	
Filiales dans la région (indiquez les noms et les adresses de ces filiales, si cela est pertinent dans le cas de cette offre)	
Représentants commerciaux dans le pays : Nom, adresse, téléphone (uniquement pour les sociétés internationales)	

2. Expertise du personnel

Effectif global	
Effectif impliqué dans des marchés similaires	

3. Liste de clients de référence
fournir les coordonnées des principaux clients

Veillez

Nom de la société	Personne à contacter	Téléphone	Courriel
1.			
2.			
3.			

4. Coordonnées des personnes que l'UNFPA peut contacter pour demander des explications pendant l'évaluation de l'offre

Nom, prénom	
Ligne directe	
Adresse électronique	

P.S. : cette personne doit être disponible pendant les deux semaines suivant la réception de l'offre

SECTION V.5 BORDEREAUX DE PRIX

DEPARTEMENT	COMMUNE	LOT 1 COUT USD TRANSPORTS SECURISE	LOT2 COUT USD GARDIEN SECURITE	LOT3 COUT USD SECURISATION LOCAUX
NORD EST	Vallieres			
	Carice			
	Capotille			
	Caracol			
	Ferrier			
	Fort-Liberté			
	Mombin Crochu			
	Mont-Organisé			
	Ouanaminthe			
	Perches			
	Sainte Suzanne			
	Terrier Rouge			
	Grand Bassin			
	Trou du Nord			
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
NORD	Acul du Nord			
	Bahon			
	Bas Limbé			
	Borgne			
	Cap-Haïtien			
	Dondon			
	Grande Rivière du Nord			
	La Victoire			
	Limbé			
	Limonade			
	Milot			
	Pignon			
	Pilate			
	Plaine du Nord			
	Plaisance			
	Port Margot			
Quartier Morin				

	Ranquitte			
	Saint Raphaël			
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
ARTIBONITE	Gonaïves			
	Dessalines			
	Terre-Neuve			
	Grande Saline			
	St Michel de l'Attalaye			
	Montrouis			
	Ennery			
	Anse Rouge			
	Liancourt			
	L'Estère			
	Desdunes			
	Marmelade			
	Verrettes			
	La Chapelle			
	Petite Rivière			
Saint Marc				
Gros -mornes				
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
GRAND ANSE	Abricots			
	Anse d'Hainault			
	Beaumont			
	Bonbon			
	Chambellan			
	Corail			
	Dame Marie			
	Jérémie			
	Les Irois			
	Marfranc			
	Moron			
	Pestel			
	Roseaux			

USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
SUD EST	Anse à Pitre			
	Bainet			
	Belle Anse			
	Cayes Jacmel			
	Côtes de Fer			
	Grand Gosier			
	Jacmel			
	La Vallée			
	Marigot			
	Thiotte			
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
OUEST	Port-au-Prince			
	Carrefour			
	Gressier			
	Léogâne			
	Grand-Goâve			
	Petit-Goâve			
	Cabaret			
	Archaie			
	Anse à Galet			
	Pointe à Raquette			
	Thomazeau			
	Cornillon			
	Ganthier			
	Fonds-Verrettes			
	Delmas			
	Pétion-Ville			
	Cité Soleil			
	Croix-des-Bouquets			
	Kenscoff			
Tabarre				
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				

NORD OUEST	Baie de Henne			
	Anse à foleur			
	Bassin Bleu			
	Bombardopolis			
	Chansolme			
	Jean Rabel			
	La Pointe			
	La Tortue			
	Môle Saint Nicolas			
	Port-de-Paix			
Saint Louis du Nord				
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
CENTRE	Baptiste			
	Belladères			
	Boucan Carré			
	Cerca Carvajal			
	Cerca la Source			
	Hinche			
	Lascahobas			
	Maïssade			
	Mirebalais			
	Saut d'Eau			
	Savanette			
	Thomassique			
Thomonde				
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
SUD	Aquin			
	Arniquet			
	Camp-Perrin			
	Cavaillon			
	Chantal			
	Chardonnières			
	Côteaux			
	Ile à Vache			

	Les Anglais			
	Les Cayes			
	Maniche			
	Port-à-Piment			
	Port-Salut			
	Roche-à-Bâteau			
	Saint Jean du Sud			
	Saint Louis du Sud			
	Tiburon			
	Torbeck			
	Ducis			
	Fonds-des-Blancs			
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				
	Anse-à-Veau			
	Arnaud			
	Baradères			
	Fonds-des-Nègres			
	Grand Boucan			
	L'Asile			
	Miragoane			
	Paillant			
	Petit Trou de Nippes			
	Petite Rivière de Nippes			
	Plaisance du Sud			
NIPPES				
USD TOTAL PAR SERVICE				
USD TOTAL GLOBAL POUR LES 3 SERVICES				

DS
87.

Critères d'évaluation
Formulaire à remplir par le soumissionnaire
N° AO UNFPA/HTI/21/001

Description	Déclarations a compléter par le soumissionnaire	score
Performance et expérience prouvées dans la distribution et le transport sécurisé de matériels, la sécurisation et la rénovation des fenêtres et des portes en fer forge .		20
Capacité de fournitures de service de gardiennage de locaux ou d'entrepôts 24/24 et 7/7		10
Disposition adéquate d'une flotte de véhicules (camions fermes) en bonne santé mécanique capable de transporter les matériels et équipements avec des documents légaux et dossiers d'accident (s'il y en a)		10
Staff de chauffeurs professionnels, qualifiés et en règle avec le code la route (permis de conduire à jour) et leur casier judiciaire		10
Technique d'emballage des matériels sensibles		10
Disposition de véhicules alternatifs en cas de panne		5
Techniques ou mécanismes de gestion des plaintes ou les observations		5
Disposition de toutes les qualifications professionnelles, l'expérience, la capacité, le personnel et les ressources nécessaires à la bonne exécution du contrat		10
Techniques ou mécanismes de traitement des dossiers ou des cas d'accidents		10
Délai de livraison des services		10
Total sur 100		
Tout soumissionnaire ne répondant pas à 70% des critères ne sera pas considéré pour l'analyse de l'offre financière.		

SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE ET CONFIRMATION DE L'AO

SOUS RÉSERVE QUE L'UNFPA ÉMETTE UN BON DE COMMANDE **DANS LE DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE IMPARTI**, LE SOUSSIGNÉ S'ENGAGE, SOUMIS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE LADITE COMMANDE, À FOURNIR TOUS LES ARTICLES AU PRIX PROPOSÉ ET À LES LIVRER AUX LIEUX DÉSIGNÉS ET DANS LES DÉLAIS DE LIVRAISON STIPULÉS CI-DESSUS.

Nom et adresse complète de la société

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

ADRESSE

N° DE TÉLÉPHONE _____

N° DE TÉLÉCOPIE _____

ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU CONTACT

AUTRES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

SIGNATURE AUTORISÉE

DATE

NOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ (EN CAPITALES D'IMPRIMERIE)

FONCTION DU SIGNATAIRE

SITE INTERNET _____
